Syndicat intercommunal du district de Porrentruy

Plan directeur régional (PDR) – Etude de faisabilité

Grille d’Entretien avec les communes  
(Projet - version 1.2 / 13 avril 2017)

1. Thèmes obligatoires selon art. 75f LCAT

|  |
| --- |
| 1. Urbanisation et mise en valeur du milieu bâti |
| 1. Plan d’aménagement local  * De quand date le Plan d’aménagement local de la Commune ? * Une révision est-elle en cours ou prévue ? * Cette révision est-elle suspendue en raison de l’absence du PDR ? |
| 1. Réhabilitation de l’habitat dans les centres anciens  * Votre commune soutient-elle les projets de réhabilitation ?  Si oui, comment ? * Seriez-vous favorable à un soutien à la réhabilitation à l’échelle régionale ?  Si oui, de quelle nature (financier et/ou technique) ? |
| 1. Friches  * Existe-t-il des friches urbaines/industrielles dans votre commune ? * Si tel est le cas, avez-vous entrepris des actions afin de les valoriser ? Quels sont les écueils auxquels vous avez été confrontés ? * La valorisation des friches doit-elle être soutenue au niveau régional ? |
| 1. Equipements publics    * + Quelles sont les infrastructures publiques à vocation régionale voire cantonale présentes sur le territoire de la Commune (scolaires, sportives, de loisirs, de santé) ?      + Au niveau régional, quels sont selon vous les besoins en nouvelles infrastructures (sportives, culturelles, autres) ?      + Une planification des équipements médico-sociaux est-elle requise à l’échelle du district ? |
| 1. Zones d’activités  * La politique cantonale des zones d’activités d’intérêt cantonal (AIC) menée jusqu’ici vous semble-t-elle pertinente ? * Selon vous, les autres zones d’activités devraient-elles être gérées et planifiées à l’échelle régionale ? |
| 1. Dimensionnement de la zone à bâtir  * Pensez-vous que la zone à bâtir de votre commune soit surdimensionnée ? * Avez-vous déjà pris des mesures en vue du redimensionnement de votre zone à bâtir |
| 1. Présentation et discussion de quelques indicateurs statistiques (cf. documents annexes) |
| 1. Transports et communications |
| 1. Qualité de la desserte  * Que pensez-vous de la qualité de la desserte en transports publics au sein de votre Commune ? * Selon vous, des modifications de cette desserte à planifier au niveau régional sont-elles nécessaires (fréquence, nombre d’arrêts, rabattement sur les gares du pôle urbain, etc.) ? |
| 1. En termes de mobilité, de transports mais aussi d’accessibilité, des aménagements font-ils défaut (P+R, parking relais, aménagements complémentaires vers les arrêts TP,…) ? |
| 1. Nature et paysage |
| 1. La Commune dispose-t-elle d’une conception d’évolution du paysage (CEP) ?  * Si oui, de quand date ce document ? * Les objectifs définis par la CEP ont-ils été mis en œuvre ou sont-ils restés au stade d’objectifs ? * Actuellement, la CEP se fait au niveau local, pour chaque commune. Que pensez-vous de la réalisation d’une CEP au niveau intercommunal voire sur l’ensemble du district ? |
| 1. Les éléments paysagers et naturels sont-ils mis à profit dans le cadre d’activités de loisirs, de tourisme à l’échelle du district ?    * + Une mise en réseau régionale des éléments dignes d’intérêt, pour les loisirs et le tourisme, vous paraît-elle pertinente (réseaux touristiques, tourisme vert) ? |
| 1. Environnement |
| 1. Quelle gestion est faite des cours d’eau et de leurs abords ?  * Existe-t-il un travail coordonné de gestion des cours d’eau entre les différentes communes et/ou par bassins versants ? * La Commune dispose-t-elle d’un plan de gestion et d’entretien des cours d’eau ? |
| 1. Selon vous la gestion des eaux usées / claires doit-elle être coordonnée à l’échelle du district ou laissée au soin des syndicats / organismes actuels ? |
| 1. Approvisionnement et gestion des déchets |
| 1. En matière de gestion des déchets, existe-t-il des besoins avérés pour des infrastructures régionales ? Si oui, les principes de localisation et d’aménagement doivent-ils être définis au niveau du SIDP ? |
| 1. Selon vous la gestion de l’approvisionnement en eau potable doit-elle être coordonnée à l’échelle du district ou laissée au soin des communes / syndicats actuels ? |
| 1. Energie  * Porrentruy et Fontenais sont toutes deux labellisées Cité de l’Energie, ce label présente-t-il un intérêt pour votre Commune ? L’obtention du label *Région Energie* à l’échelle du district vous semble-t-elle pertinente ? * L’opportunité d’établir une planification énergétique territoriale sur tout le district doit-elle être étudiée ? |

1. Thèmes complémentaires

|  |
| --- |
| 1. Sites stratégiques |
| 1. Des sites stratégiques permettant de répondre aux enjeux du développement territorial de l’ensemble du district et présentant des atouts majeurs en termes de localisation doivent-ils être identifiés dans le PDR dans les domaines suivants :  * Habitat * Activités économiques * Equipements publics * Infrastructures touristiques |
| 1. Tourisme |
| 1. Le PDR devrait-il traiter des thématiques suivantes en lien avec le tourisme :  * Hébergement * Réseaux touristiques (cyclables, piétons, équestres, etc.) * Infrastructures touristiques hors hébergement |
| 1. Agriculture |
| 1. L’agriculture devrait-elle faire l’objet d’un chapitre spécifique dans le PDR ? 2. Les modalités de compensation en cas d’impacts sur les surfaces d’assolement devraient-elles être définies dans le PDR ? 3. L’opportunité d’établir une planification agricole sur tout le district doit-elle être étudiée ? |
| 1. Forêt |
| 1. La forêt devrait-elle faire l’objet d’un chapitre spécifique dans le PDR ? 2. La planification de réserves forestières devrait-elle être coordonnée à l’échelle du district ou laissée au soin des triages ? 3. Existe-t-il un besoin de coordination à l’échelle du district pour la planification et la réfection de dessertes forestière ? |
| 1. Marketing territorial |
| 1. Les résultats du PDR devraient-ils être valorisés sous l’angle du marketing territorial ? |

1. Conclusion de l’entretien

|  |
| --- |
| 1. Opportunité d’établir un plan directeur régional |
| 1. Y a-t-il d’autres thématiques que celles évoquées ci-dessus qui devraient être abordées par le Plan directeur régional du district de Porrentruy ? |
| 1. Selon vous, l’établissement d’un plan directeur régional contribuera-t-il au renforcement de la cohésion au sein du district de Porrentruy ?  Au contraire, le plan directeur régional sera-t-il source de nouvelles tensions entre les communes du district ? |
| 1. Pour votre commune, quels sont les avantages à prendre part à l’élaboration du plan directeur régional ? A l’inverse, quels sont les inconvénients ? |
| 1. Votre commune souhaite-t-elle faire partie du périmètre d’étude du plan directeur régional et prendre une part active à son élaboration ?  Dans la négative, pour quelles raisons ? |